R E P U B L I Q U E F R A N C

COMMUNE DE CASE-PILOTE

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
11 AVR. 2016

Liberté-Egalité-Fraternité

Place Gaston MONNERVILLE
97222 CASE-PILOTE
Tél. : 0596 78 81 44
Fax : 0596 78 74 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du lundi quatre avril deux mille seize

Sous la présidence de **Monsieur Ralph MONPLAISIR**
Secrétaire de séance : **Madame Monique SEVERE**

Date d'envoi des convocations : **31 mars 2016**

Membres en exercice : **09**
Membres présents : **06**

L'an deux mille seize, à dix-sept heures trente, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de CASE-PILOTE, régulièrement convoqués se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs délibérations, en vue de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ETAIENT PRESENTS : (Elus) Messieurs Ralph **MONPLAISIR**, Président, Christian **LISEE**.
Mesdames Monique **SEVERE**, Joséphine **JANVION**, Jeanne **CLEMENT**.

Monsieur Antonio **QUIMBERT**, représentant de l'UDAF

ETAIENT ABSENTS :
Monsieur Jean Michel **LOUTOBY**, directeur de la Mission Locale Nord.
Monsieur Georges **SOTIER**, représentant de l'Association «Dynamisme et Solidarité»
Monsieur Guy **SUIVANT**, Représentant l'ESAT de Bellefontaine

Assistance administrative :
Mesdames Marlène **ARMET** et Amandine **CLOVEL**

Soit 06 présents

ORDRE DU JOUR

1. Election du Vice-Président du conseil d'administration
2. Communication de l'avis n°201560220 rendu le 21 janvier 2016 par la Chambre Régionale des Comptes
3. Débat d'orientations budgétaires 2016
4. Nomination d'assistants de prévention commun entre la collectivité et les établissements publics rattachés (CCAS et Caisse des Ecoles)
5. Modification des horaires de réception du public au CCAS
6. Entérinement de bons alimentaires
7. Attribution d'aides financières
8. Questions diverses

Délibération n° 2016-04/04.06

5. MODIFICATION DES HORAIRES DE RECEPTION DU PUBLIC AU CCAS

Les membres Conseil d'administration du CCAS,

- *Vu l'évolution de l'aide sociale et l'élargissement du champ d'intervention des agents du CCAS ;*
- *Vu l'affluence journalière enregistrée (en moyenne 10 administrés) ;*
- *Vu la nécessité d'instruction des dossiers reçus dans des délais respectables ;*
- *Considérant la nécessité de réguler la mission d'accueil par un aménagement des horaires de réception du public ;*

Après discussion et échanges, les membres du Conseil d'administration, ***A L'UNANIMITE,***

DECIDENT

- ***DE MODIFIER les horaires de réception du public du CCAS tels que présentés ci-après ;***

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-13h30	7h30-13h30	7h30-13h30	**Fermé au public**	7h30-13h30
Fermé au public				

- ***DE DONNER MANDAT au président pour signer tout document afférent.***

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
11 AVR. 2016

C.C.A.S DE CASE-PILOTE MARTINIQUE

Ralph MONPLAISIR
Président du CCAS

AFFICHE
LE 11 AVR. 2016